

**Politique : Résumé des allocations supplémentaires pour les lits de
 convalescence dans les FSLD**
Date : le 1^{er} avril 2012

Les lits de convalescence reçoivent l'allocation quotidienne de base selon le niveau de soins dans les FSLD établie dans le *Résumé des allocations quotidiennes selon le niveau de soins* pendant la période qui s'applique. Ils reçoivent également une subvention quotidienne supplémentaire.

Voici un aperçu du montant de la subvention supplémentaire, avec la ventilation entre les trois enveloppes de financement indiquées ci-dessous.

Période	Enveloppe Soins infirmiers et personnels	Enveloppe Services des programmes et de soutien	Enveloppe Autres services	Total
Allocation quotidienne avant le 1 ^{er} avril 2011	39,61 \$	16,98 \$	5,00 \$	61,59 \$
Allocation quotidienne du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	45,17 \$	19,37 \$	5,70 \$	70,24 \$
Allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} avril 2012	45,62 \$	19,56 \$	5,76 \$	70,94 \$

Le montant de la subvention supplémentaire est fixé et révisé par le ministère.

Consultez la *Politique relative aux allocations quotidiennes selon le niveau de soins dans les FSLD* pour obtenir un complément d'information sur la détermination des allocations en fonction du niveau de soins.